

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DADIS FROID INDUSTRIEL » en abrégé « DAFI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE,
Lot Lot 4581, Ilot Ilot 420

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/11/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 18/11/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DADIS FROID INDUSTRIEL » en abrégé « DAFI »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
L'installation, la maintenance, le dépannage et l'entretien de tous systèmes frigorifiques, chambres froides, ,

- Le montage des tuyauteries, gaines et canalisations pour réseaux de climatisation ou frigorifique

Climatisation des Bâtiments

- L'achat et la vente du matériel nécessaire à l'exercice des activités ci-dessus,

- Location de machines, équipements et biens matériels frigorifiques

- Le conseil à la clientèle

- La prestation de services, le conseil et l'assistance auprès de toutes entreprises et particulier,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot Lot 4581, Ilot Ilot 420

Dirigeant(s) M LOUA BADA JACOB (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2022-B13-11799 du 21/12/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74319/GTCA/RC/2022 du 21/12/2022

